

Titre de l'action : Contrôler les truffes d'automne

Objectifs visés :

- Acquérir le savoir-faire nécessaire au contrôle des truffes fraîches d'automne en vue de leur commercialisation, conformément aux réglementations en vigueur

Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation
- Attestation des acquis

La durée de l'action exprimée a minima en heures :

1 session de 3 journées (21 h) =

=Participation à 3 marchés (Marché de Pulnoy, Marché de Reims, Marché d'Is-sur-Tille)

La voie de formation : formation continue

Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Les modalités pédagogiques :

- Applications pratiques

Les contenus principaux de la formation :

- Sous la conduite d'un formateur, mise en pratique du contrôle des truffes d'automne lors des marchés et du respect de la réglementation par les vendeurs

Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction

Le public ciblé :

- Trufficulteurs adhérents à l'ARTBFC ou ATGE
- Tout trufficulteur adhérent à une association affiliée à la FFT

Les prérequis :

- Avoir suivi la formation « Bien vendre ses truffes »

Les conditions d'inscription : être majeur

Les frais pédagogiques éventuels : 225 € net de taxe

L'information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, ou par les Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté (sous réserve d'être adhérent d'une association affiliée FFT), la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 2 mois avant le début de session.
- Le coût de la formation peut être pris en charge individuellement ou l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 1 mois avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 4 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

La personne ou fonction à contacter :

- MORALES Anaïs au 03-25-43-75-730 – anais.morales@educagri.fr